



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 mai  
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Éric SALAT  
au lieu ordinaire de ses séances  
sur convocation régulière du 22 mai 2026

Délibération  
C20260528\_087

Demande de subvention relative aux travaux de rénovation pour la  
crèche de Carbonne auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

**Etaient présents :**

ANGER Olivier (*suppléant de MENER Emilie*), ARLET Francois, AUDOUBERT René, BABY Jacques, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BOMBAL Bérangère, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELHOM Corinne, DELOR Carole, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HEBAL Sylvie, HÖ Bastien, ICARD Evelyne, JANOTTO Christian, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LAZARETIE Françoise, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, TERZI Alain, VAN HILLE Marc (*suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile*), VIEL Pierre, VEZAT-BARONIA Maryse, VILA Célia, WAWRZYNIAC Stéphane

**Etaient absents / excusés :**

BAUDINIÈRE Julien, BAREILLES Aurélie, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme, DELMAS Pierre, DESTEFANIS Jean-Marc, FALC Maëlys, GUILLEMIN Marie-Laure, JOANNY Jean, JORET Hélène, LARROQUE Jean-Marc, TEMPESTA Marie-Caroline

**Pouvoirs :**

CARON-JOURDA Yves à VEZAT-BARONIA Maryse, CAZARRÉ Max à BOMBAL Bérangère, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme à LAMARQUE Didier, FALC Maëlys à CONDIS Sylvette, JOANNY Jean à HEBAL Sylvie, JORET Hélène à SALAT Eric

**Secrétaire de séance :** LEFEBVRE Patrick

**Nombre de délégués titulaires : 60**

Présents : 47  
Pouvoirs : 06  
Votants : 53  
Absents/excusés : 13

**Objet : Demandes de subventions relatives aux travaux rénovation pour la crèche de Carbonne.**

A la suite d'études énergétiques réalisées en 2021, la rénovation de la crèche de Carbonne doit être envisagée, afin de maîtriser les coûts de fonctionnement de ce bâtiment tout en répondant aux enjeux environnementaux.

Ce bâtiment est un équipement de plus de 20 ans qui n'a pas fait l'objet d'une rénovation globale ; Les travaux programmés concernent la création d'un sas et la reprise de plâtrerie et faux plafond, à une modification de l'éclairage fonctionnant aujourd'hui avec des équipements dit incandescents par une mise en place d'éclairage de type LED, le changement des systèmes de chauffage et de ventilation pour les rendre plus performants, le remplacement des fenêtres en double-vitrage et le remplacement de portes basiques par des portes avec oculus.

Au-delà de contribuer à réduire l'empreinte carbone, ces travaux apporteront un confort d'usage pour le personnel et les enfants accueillis tout en répondant à des obligations de mise en conformité.

Les travaux de rénovation concernant la crèche sont prévus en 2027.

Des subventions pourraient être sollicitées auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, pour la réalisation de ces travaux selon le plan de financement suivant :

**COUT DE L'OPERATION**

|                 |                     |
|-----------------|---------------------|
| Etudes          | 40 794.42 €         |
| Travaux         | 422 820.96 €        |
| <b>TOTAL HT</b> | <b>463 615.38 €</b> |

**FINANCEMENT**

|                                                  |                     |
|--------------------------------------------------|---------------------|
| Aide Caisse allocations familiales Haute Garonne | 230 910.00 €        |
| Aide Conseil départemental                       | 139 985.26 €        |
| Autofinancement                                  | 92 720.12 €         |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>463 615.38 €</b> |

Entendu l'exposé de madame la Vice-Présidente

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- De solliciter une subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales, au taux maximum applicable en la matière ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier

Fait à Carbonne, le 29 mai 2026

**Le secrétaire de séance**

**Patrick LEFEBVRE**

53 Voix POUR  
/ Voix CONTRE  
/ ABSTENTION

**Le Président**

**Éric SALAT**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.*